

02 juin 2017 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2017

Planification de l'offre de l'art dentaire

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les quotas de dentistes.

Chaque année, un arrêté royal fixe le nombre maximum de candidats attestés ayant accès à l'un des titres professionnels en art dentaire. Actuellement, ces quotas ont déjà été déterminés jusqu'en 2020 et sont scindés par communauté.

Le projet fixe le quota maximum pour l'année 2022 à 228, réparti comme suit par communauté :

- Communauté française : 87
- Communauté flamande : 141

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>